Réponse

Passage du résultat net comptable au résultat fiscal

Eléments	Réintégrations	Déductions
résultat net comptable		178750
cotisations minimale	31838	
pièces de rechange : montant à réintégrer et à immobiliser	120000	
* redevances de crédit-bail V1 : RAS * redevances de crédit-bail V2 : a = 700000 X 20% X 4/12 = 46667 a déductible = 400000 X 20% X 4/12 = 26667 A réintégrer = 20000	20000	
prime d'assurance – vie : indemnité imposable avec déduction des primes des exercices antérieurs non déduites	1700000	300000
Paiement des commissions payées en espèces : à réintégrer = 241667 – 50000/1,2	200000	
* cadeaux divers : ne comportant aucun identifiant de la société * cadeaux portant sigle : valeur unitaire dépassant 100 DH	10939 125000	
* timbres postaux : déductibles malgré la mauvaise imputation comptable : rien à signaler * taxe professionnelle : déductible même à défaut du paiement		
* cotisation club : ne sert pas l'intérêt de l'ensemble du personnel * cotisation à une association d'utilité publique : déductible sans plafond : rien à signaler	24000	
dons aux œuvres sociaux limités à 2 pour mille du CA HT on réintègre : 70000 – (3400000 +2000000) X 2/°°	59200	
* provision pour stocks : évaluation forfaitaire * provision pour dépréciation créances : évaluation forfaitaire	45000 126667	
* pénalités sur marchés 2024 : non rattachée à l'exercice	130000	

* majoration IR source : non déductible : exclusion expresse	23640	
*dividendes : abattement 100% * produits de placement à revenu fixe : imposables, le taux de 20% n'étant pas libératoire		132500
total	2616284	611250
résultat fiscal		2005034
déficit 2024	138521	
déficit 2025	90640	
résultat fiscal net		1775873

Calcule de l'impôt dû
Calcul de l'IS
IS = 1775873 x 20% = 355175
CM= (5400000 +160000 + 240000 – 132500 + 1700000) x 0,25% = 18419
IS dû = 355175
Imputation de la retenue à la source non imputée sur les acomptes soit :
Montant à imputer = 16000 –(6000 +6000) = 4000
IS avant imputation des acomptes = 355175 -4000 = 351175
Imputation acomptes payés en 2026 = 6000 X 4 = 24000
Impôt à payer en mars 2027 = 351175 – 24000 = 327175
Acomptes à payer au titre de 2027
IS correspondant = 355175
Montant de l'acompte trimestriel = 355175/4 = 88794